



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## VINGT-SEPTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'EUROPE

Erevan (Arménie), 13 et 14 mai 2010

### Point 11 de l'ordre du jour

#### Principales conclusions et listes des recommandations découlant des débats de la Commission européenne d'agriculture à sa trente-sixième session sur les points 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour

#### Point 4 de l'ordre du jour: Cartographie des impacts du changement climatique sur l'agriculture et les zones rurales et mesures à prendre pour y faire face: ECA 36/10/2

1. La Commission a exprimé sa satisfaction et son soutien au secrétariat pour ses travaux concernant l'inventaire des impacts du changement climatique sur l'agriculture et les zones rurales et le renforcement des capacités des ministères de l'agriculture en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

2. Plusieurs pays ont présenté des évaluations constatant les retombées négatives du changement climatique sur la production des cultures, la détérioration et la perte de ressources en sols et en eau, la salinisation des sols et le recul du couvert forestier et, en deuxième lieu, ont fait part de leur expérience concernant les programmes visant à contrecarrer ces effets, notamment en attirant des investissements privés dans l'aménagement de systèmes d'irrigation durables et en améliorant la productivité, moyennant l'adoption de nouvelles variétés résistantes à la sécheresse. La Commission a apporté son soutien, en vue de leur soumission à l'attention de la FAO, aux recommandations figurant dans les paragraphes 25 à 32 du document ECA 36/10/2, auxquelles elle a ajouté les suivantes:

- veiller à la participation active des ministères de l'agriculture aux activités d'adaptation et d'atténuation, aux communications nationales destinées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'élaboration de stratégies d'atténuation nationales adaptées;
- incorporer les politiques liées au changement climatique dans les politiques relatives au développement rural et à l'agriculture mais aussi dans les programmes nationaux de gestion durable des ressources en terre et en eau, les programmes de protection de l'environnement au niveau de l'exploitation et l'utilisation polyvalente des terres ainsi que la gestion améliorée des pâturages;

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

- diffuser des politiques sur les bonnes pratiques agricoles favorisant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets et reposant sur des données scientifiques solides aux fins de la gestion durable des terres et de l'eau et la protection de la biodiversité.

**Point 5 de l'ordre du jour: Problèmes posés par la rareté de l'eau dans la région Europe et Asie centrale et recommandations pour s'y adapter: ECA/36/10/3**

3. La Commission a accueilli avec satisfaction ce point de l'ordre du jour car l'insuffisance des ressources en eau est un problème auquel un grand nombre de pays de la région sont actuellement confrontés et qui devrait s'aggraver en raison du changement climatique. Beaucoup de pays rencontrent déjà de sérieux problèmes de gestion de l'eau, exigeant la prise de mesures immédiates.
4. La Commission a pris acte de l'approche stratégique élaborée par la FAO et exprimé son soutien en faveur de l'assistance technique fournie par la FAO aux États membres de la région.
5. Plusieurs pays ont présenté des évaluations constatant l'insuffisance des ressources en eau et décrit les mesures prises par les gouvernements aux échelons national et transfrontalier. Il a été souligné que la situation était particulièrement critique dans le Caucase et la région de l'Asie centrale.
6. La Commission a formulé les recommandations suivantes à l'intention des gouvernements:
  - mettre en place des structures de gouvernance, en s'inspirant des expériences de certains pays méditerranéens ainsi que des initiatives relatives à la Meuse, à l'Escaut et au Rhin;
  - élaborer des cadres de réglementation par l'intermédiaire d'accords multilatéraux de gestion de l'eau pour les bassins fluviaux, notamment en tant qu'approche intégrée de la préservation des écosystèmes;
  - promouvoir les pratiques agricoles adaptées aux terres arides pour améliorer la productivité de l'eau et résoudre les problèmes liés à la salinisation à grande échelle des zones irriguées;
  - fonder les options politiques et les stratégies connexes visant à s'attaquer au problème de la rareté des ressources en eau sur la série de principes solides proposée par le secrétariat:
    - ancrer les stratégies dans une connaissance approfondie des causes de la rareté des ressources en eau;
    - garantir un bon rapport coût-efficacité par une évaluation exhaustive des effets externes;
    - améliorer la gouvernance de l'eau et les capacités institutionnelles;
    - adapter la réponse aux conditions locales;
    - veiller à l'alignement des politiques entre les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire;
    - anticiper le changement grâce à une prise de décision et une gestion de l'adaptation énergiques.
7. La Commission a apporté son soutien, en vue de leur soumission à l'attention de la FAO, aux recommandations figurant dans les paragraphes 47 à 56 du document **ECA 36/10/3**.
8. La Commission s'est félicitée de l'établissement de la plate-forme sur l'eau de la FAO, entérinée par le Comité du programme de la FAO. Elle attend avec impatience l'élaboration d'une stratégie de la FAO dans le domaine des ressources en eau, prenant en compte les recommandations de l'évaluation du rôle de la FAO dans ce domaine. Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux besoins des différentes régions afin d'améliorer les activités pertinentes de l'Organisation, grâce à une meilleure coordination interne et à une coopération plus étroite avec les partenaires, notamment les institutions financières internationales.

**Point 6 de l'ordre du jour: Amélioration des moyens d'existence en milieu rural en Europe centrale et orientale et dans la communauté des États indépendants grâce au renforcement durable de la production animale**

9. La Commission a félicité le secrétariat pour l'excellent document préparé sur ce point de l'ordre du jour et la formulation claire et concise des recommandations figurant à l'annexe 1 du document ECA 36/10/4.

10. La Commission a insisté sur l'importance de la recommandation du document indiquant que l'obtention de progrès durables dans le développement du secteur de la production animale était en grande partie assujettie à l'adoption d'approches intégrées, englobant de nombreuses activités pertinentes de l'ensemble de la filière. Dans plusieurs pays, le secteur de l'élevage continue à être la principale source de revenus d'une proportion non négligeable de la population rurale. Les aspects et les corrélations de la santé animale et humaine ont également été évoqués, de même que l'importance de la coopération pour la prévention des zoonoses.

11. Un observateur a signalé que, dans son pays, le secteur de l'élevage demeurait tributaire d'interventions à grande échelle et d'un système de soutien public inchangé, assurant ainsi l'amélioration de la gestion de la production, de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments.

12. Les principales recommandations formulées par la Commission à l'intention des gouvernements ont été les suivantes:

- les mesures et instruments utilisés par les divers groupes de pays de la région devraient suivre une approche qui intègre l'amélioration de l'alimentation et du recours au fourrage, les services consultatifs et les autres activités visant à améliorer la sélection, les conditions d'élevage et la santé des animaux mais aussi l'accès aux intrants, notamment la terre, le crédit, l'information commerciale, les services d'appui et l'accès aux marchés, ainsi que toutes les autres conditions importantes favorisant le développement durable des exploitations d'élevage.
- l'analyse des forces, faiblesses, menaces et possibilités, en fonction des différences géopolitiques et des spécificités socio-économiques des pays, devrait être utilisée pour l'élaboration des options politiques et des instruments adaptés, contribuant au mieux au développement durable du secteur de la production animale.

13. Les recommandations techniques formulées à l'intention de la FAO dans les paragraphes 58 à 60 du document ECA/36/10/4 ont été adoptées.

**Point 7: Diversification des revenus pour le développement durable des zones rurales en Europe et en Asie centrale – Rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO): ECA: 36/10/5**

14. La Commission a félicité le Secrétariat pour avoir rédigé un document de référence très complet et s'est réjoui que ce point figure à l'ordre du jour, car il prouve combien l'agriculture et diverses activités économiques connexes sont importantes pour le développement économique des zones rurales et qu'il rend compte avec justesse des principaux obstacles rencontrés et, également, des possibilités qui s'ouvrent dans ce domaine.

15. La Commission s'est dite consciente du rôle que joue la FAO s'agissant d'aider les pays à mettre en œuvre des politiques agricoles efficaces qui permettent aux agriculteurs de saisir les chances que leur ouvrent les marchés nationaux, régionaux et mondiaux, tout en veillant particulièrement à aider les petits exploitants à ne pas rester sur le chemin. À cet effet, il faudrait encourager les coopératives et associations d'agriculteurs.

16. Certains membres de la Commission se sont dits d'avis que la nouvelle Politique agricole commune et la politique de développement rural de l'Union européenne étaient de bons exemples de politiques allant dans le sens d'une agriculture durable et compétitive tout en mettant en place

des trains de mesures visant à améliorer les conditions de subsistance des populations rurales et à diversifier leurs sources de revenu.

17. Un certain nombre de pays ont présenté leurs programmes en cours dans ce domaine, y compris en matière de développement territorial, de préservation des paysages, de développement de l'infrastructure rurale, de diversification des sources de revenu grâce à l'artisanat, l'agrotourisme, la promotion des marchés locaux et le commerce transfrontalier. Il a été en outre mis en avant que plusieurs conditions devaient être réunies pour que soit créé un environnement favorable à la diversification, en commençant par les droits sur l'utilisation des terres pour l'accès aux ressources et services et aussi qu'il fallait concevoir des stratégies de diversification des revenus spécifiquement adaptées à chaque pays.

18. La Commission a souligné que le partage de l'expérience entre États Membres, notamment par la communication en réseau, étaient primordiaux. Elle a insisté sur l'idée qu'il serait judicieux de s'inspirer des pratiques optimales d'autres pays et de partager leurs connaissances acquises par l'expérience.

19. Le groupe de travail permanent sur le développement rural régional dans le Sud-Est de l'Europe a remercié la FAO et les autres partenaires pour le soutien prêté à ses activités, a invité les autres pays de la sous-région à participer à ses travaux et a proposé de partager son expérience avec les pays d'Asie centrale. Il a estimé que ses activités pourraient être envisagées comme une initiative intéressante à reproduire dans d'autres sous-régions.

20. La Commission a reconnu l'excellente qualité de l'assistance que prête la FAO – notamment par le biais de son Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et de ses bureaux sous-régionaux associés – aux États Membres de la région en appuyant divers programmes et projets de diversification des revenus dans la région et elle espère que cette assistance sera encore améliorée à l'avenir dans le cadre du processus de décentralisation.

21. La Commission s'est félicitée de la participation de la FAO à des activités à l'appui de la diversification des revenus dans la région, telles que le Forum sur les politiques agricoles pour le Sud-Est de l'Europe et de la collaboration dans le cadre de nombreux projets sur l'agriculture et le développement rural pour des pays d'Europe et d'Asie centrale financés par des donateurs. La collaboration avec d'autres partenaires dans ce domaine a été encouragée. Des efforts devraient être consentis pour que la FAO continue à s'engager dans des activités actuellement menées par des partenaires dans la région.

22. La Commission a appuyé, à l'attention de la FAO, les recommandations figurant dans les paragraphes 47 à 60 du document ECA 36/10/5. Elle a ajouté que l'Organisation devrait continuer à renforcer son assistance pour aider les pays à diversifier les revenus des zones rurales:

- en valorisant la qualité en rapport avec l'origine géographique et les indications géographiques;
- en mettant en valeur le capital humain et l'acquisition de compétences par la formation professionnelle et des activités de promotion ciblant principalement les petits secteurs d'activité et producteurs;
- en améliorant les services consultatifs à l'intention des agriculteurs et des entreprises rurales et le partage de l'expérience en matière de remembrement des terres.

**Point 8: Mise en œuvre du Programme de travail et budget 2010-2011 et domaines d'action prioritaires pour la région Europe au cours du prochain exercice biennal (2012-2013):**  
**ERC/10/5**

23. La Commission s'est félicitée de l'occasion qui lui était offerte d'examiner le document intitulé « Mise en œuvre du Programme de travail et budget pour 2010-11 et domaines d'action prioritaires pour la région Europe au cours de l'exercice biennal suivant 2012-13 », conformément au nouveau rôle des conférences régionales, qui sont devenues des organes directeurs de la FAO.

24. La Commission a estimé que le document de travail ne constituait pas une base suffisante pour discuter d'une manière approfondie des domaines d'action prioritaires dans la région pour l'exercice biennal actuel et les exercices futurs. Elle a reconnu que le processus de définition des priorités était un travail en cours faisant intervenir les Membres et le Secrétariat, et que des améliorations devaient être apportées au futur document. Pour l'exercice biennal en cours, l'élaboration des domaines d'action prioritaires régionaux devrait être liée aux indicateurs établis dans les cadres de résultats, à l'identification des possibilités d'utilisation du Programme de coopération technique et à la mobilisation de contributions volontaires.

25. La Commission est convenue que le maintien des domaines d'action prioritaires actuels pour l'exercice 2012-13 constituait une approche cohérente liée au Plan à moyen terme quadriennal et comprenant des ajustements pour tenir compte des nouveaux enjeux, des liens avec le Comité de la sécurité alimentaire réformé et des partenariats. Les Membres ont fait savoir qu'ils avaient apprécié la consultation informelle organisée à Budapest en mars 2010, qui avait abouti à l'identification de domaines d'action prioritaires possibles au niveau sous-régional, y compris l'aide apportée aux petits exploitants pour améliorer les régimes fonciers, l'accès aux marchés, la sécurité sanitaire des aliments, la promotion d'une alimentation de qualité, l'appui à la gestion durable des ressources génétiques et l'évaluation de la sécurité alimentaire. Ils ont regretté que les conclusions de cette réunion n'aient pas pu figurer dans le document de travail à cause du manque de temps et ce, bien que les pays membres ayant participé à la réunion de Budapest aient considéré que les priorités identifiées étaient des domaines d'intervention prioritaires de la FAO dans la région.

26. Pour relever les défis liés à l'alimentation et à l'agriculture dans la région, et compte tenu du Cadre stratégique de la FAO et de ses fonctions essentielles, la Commission a souligné qu'il fallait accorder la priorité aux activités régionales axées sur le plaidoyer, l'appui aux politiques, le renforcement des capacités, la gestion des connaissances et la création d'espaces de discussion neutres dans les domaines d'action suivants:

- fourniture de données et de statistiques mondiales de base ;
- aide apportée aux pays pour définir des politiques nutritionnelles, alimentaires, sociales et économiques nationales, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des pays les moins avancés pour qu'ils puissent atteindre les objectifs mondiaux et bénéficier des possibilités offertes par le marché;
- rôle normatif au niveau mondial et renforcement des capacités techniques et institutionnelles, surtout pour les pays les moins avancés;
- mise en œuvre de normes sanitaires et phytosanitaires pour garantir la sécurité sanitaire des aliments, y compris les conventions mondiales;
- maladies animales et végétales transfrontalières;
- secours d'urgence et relèvement;
- interface entre le changement climatique et l'agriculture;
- conservation et gestion des ressources génétiques animales et végétales;
- gestion durable des forêts.

27. La Commission a également souligné que le développement de l'Union européenne semblait important pour tous les États membres de la région et que l'expérience de certains pays de l'Union européenne devrait être transmise à d'autres États membres de la région.

28. Les Membres ont apprécié que les déclarations formelles soient suivies de discussions informelles animées par la Présidence, d'autant qu'elles ont donné lieu à un dialogue plus ouvert entre les États membres et avec le Secrétariat. Les Membres ont cependant reconnu que les résultats des consultations informelles avaient besoin d'être approuvés formellement.

29. La Commission a recommandé que:

- les priorités énoncées au paragraphe 2 soient prises en considération dans la préparation du Programme de travail et budget 2012-13;

- le rapport de la consultation informelle de Budapest organisée en mars 2010 soit inclus dans le processus d'identification des priorités pour le Programme de travail et budget 2012-13 (en annexe au rapport de la Conférence régionale pour l'Europe);
  - le dialogue informel entre les Membres et avec le Secrétariat soit encouragé pendant la préparation du Programme de travail et budget;
  - de nouvelles approches et modalités soient étudiées pour les travaux de la Commission européenne d'agriculture pendant et entre les sessions, y compris des mécanismes formels et informels, afin que la formulation des domaines d'action prioritaires régionaux puisse reposer sur les priorités sous-régionales et nationales.
30. La Commission a donc proposé [pour examen par la Conférence régionale pour l'Europe] que:
- le Comité exécutif de la Commission assure la liaison avec la Présidence de la Conférence régionale pour l'Europe et le Sous-Directeur général/Représentant régional pour l'Europe et l'Asie centrale entre les sessions, y compris sur des questions ayant trait aux domaines d'action prioritaires régionaux pour le prochain exercice biennal.
  - les réunions informelles des Membres se poursuivent afin de renforcer le dialogue sur la préparation des domaines d'actions prioritaires pour le prochain Programme de travail et budget.

**Point 9: Prise en compte systématique de la parité hommes-femmes dans le développement rural grâce aux activités du Groupe de travail de la Commission européenne d'agriculture sur les femmes et la famille dans le développement rural: ECA 36/10/6**

31. À l'issue d'une présentation succincte du point de contact de la FAO pour les questions de parité hommes-femmes dans la région, la Commission a souligné i) l'importance qu'il y avait à incorporer la parité hommes-femmes dans les politiques, programmes et projets d'appui aux exploitations et de développement rural; ii) l'aide destinée à permettre aux femmes chefs d'entreprises rurales à élaborer des produits et services à commercialiser afin de diversifier les sources de revenus des populations rurales et iii) l'amélioration de l'accès des femmes aux terres et autres facteurs de production. La question des impacts multiples des migrations sur la société rurale, à la fois négatifs en raison de la perte de main d'œuvre et positifs du fait de l'investissement des transferts de fonds, a été qualifiée de nouveau domaine prioritaire. De surcroît, le rôle grandissant des femmes dans l'agriculture a été considéré comme un moyen d'accès à l'innovation et aux nouvelles idées.

32. La Commission a noté que le Groupe de travail sur les femmes et la famille dans le développement rural n'avait pu tenir sa quinzième session en concomitance avec la vingt-septième session de la Conférence régionale pour l'Europe à Erevan et a estimé que la question de la prise en compte systématique de la parité hommes-femmes dans le développement rural devrait être inscrite en tant que point permanent à l'ordre du jour des prochaines sessions de la Commission européenne d'agriculture.

33. La Commission a demandé à la FAO de jouer un rôle de premier plan dans la mise en évidence de l'importance des femmes pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. Le renforcement des capacités dans les zones rurales, la promotion de politiques relatives à la parité hommes-femmes auprès des gouvernements et des décideurs et la diffusion de données ventilées par sexe constituent des éléments essentiels.

34. La Commission a souligné que l'amélioration de l'analyse des sexes spécifiques à la FAO faisant suite à la réforme devait être poursuivie et que la FAO devrait également s'appuyer sur les enseignements tirés par le FIDA dans ce domaine.

35. La Commission a pris note de ce que l'Union européenne avait exhorté les gouvernements à procéder aux réformes nécessaires pour surmonter les obstacles institutionnels,

sociaux, juridiques et politiques à la parité hommes-femmes et, tout particulièrement, à faire en sorte que les femmes et les hommes aient des droits et un accès égaux à toutes les ressources. La FAO et d'autres institutions et programmes des Nations Unies sont appelées à donner des indications sur ce sujet.

36. La Commission a pris note de ce que l'Union Européenne avait exhorté les gouvernements à promouvoir un certain nombre de politiques non agricoles importantes s'adressant aux femmes pour l'élimination de la pauvreté rurale.

37. La Commission a accueilli favorablement la base de données sur les disparités hommes-femmes en matière de droit foncier élaborée par la FAO et sa mise à jour et son développement.

38. La Commission a également noté qu'il avait été proposé d'inviter le Groupe de travail de la Commission européenne d'agriculture sur la femme et la famille dans le développement rural à améliorer ses méthodes de travail et à inscrire à son ordre du jour toutes les questions particulièrement pertinentes pour stimuler l'émission d'avis généraux et l'intégration des femmes dans le développement rural, notamment les questions sociales liées aux économies non agraires, aux schémas de migration, aux tendances démographiques, aux garanties foncières des investissements non agricoles et à l'influence de ces facteurs sur la participation des femmes au développement rural et à l'agriculture. Elle a aussi demandé instamment aux pays de la région de participer activement aux futures sessions et activités du Groupe de travail.

39. La Commission a noté que le Président du Groupe de travail avait sollicité l'appui de son initiative d'instauration d'une coopération étroite avec d'autres organes statutaires de la FAO, notamment le CSA, et demandé qu'un financement soit consenti au titre du programme ordinaire pour la mise en œuvre de l'objectif stratégique « K », relatif à la parité hommes-femmes.

40. La Commission a approuvé le programme de travail figurant au paragraphe 23 du document ECA 36/10/6 et elle a proposé que ce point soit inscrit à l'avenir en tant que point permanent à l'ordre du jour des sessions de la Commission européenne d'agriculture.

41. La Commission a recommandé à la FAO d'appuyer les pays d'Asie centrale grâce à une politique ciblée et à des activités de mise en commun de données d'expérience relatives aux projets, notamment en ce qui concerne les aspects de parité hommes-femmes de la réforme foncière et du suivi et, à la demande du Président du Groupe de travail, qu'un appui issu de ressources extrabudgétaires soit mobilisé en faveur des activités du Groupe de travail.